



Commune d'EPAGNY METZ-TESSY
(Haute-Savoie)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
préalable à l'aliénation du chemin rural situé au lieudit « Le Château »

Par arrêté n°42-2017 en date du 7 février 2017, le Maire d'EPAGNY METZ-TESSY a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural situé au lieudit « Le Château », et plus précisément l'aliénation d'une partie de la parcelle communale cadastrée AE n° 90 et d'une parcelle communale non cadastrée suite à son déclassement du domaine public communal.

Au terme de l'enquête publique, l'aliénation dudit chemin rural sera décidée par délibération du Conseil municipal d'Epagny Metz-Tessy, étant précisé qu'en cas d'avis défavorable du Commissaire enquêteur, la délibération du conseil municipal décidant l'aliénation sera motivée.

L'enquête unique aura une durée de 16 jours, du lundi 6 mars 2017 au mardi 21 mars 2017 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces relatives au dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, en Mairie d'Epagny Metz-Tessy (143 rue de la République), aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les observations peuvent aussi être adressées par écrit, en Mairie d'Epagny Metz-Tessy à l'attention Commissaire enquêteur qui les annexera au registre (Mairie – Pour le Commissaire enquêteur - 143 rue de la République – 74330 EPAGNY METZ-TESSY).

Toute personne peut également faire part de ses observations via l'adresse mail dédiée (pat@epagnymetzteissy.fr).

Jours et heures habituels d'ouverture de la mairie d'Epagny Metz-Tessy (siège de l'enquête) :

Les lundis et jeudis :	de 8h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00
Les mardis et mercredis :	de 8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30
Les vendredis :	de 8h00 à 12h00.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête et des observations du public auprès de la mairie en adressant sa demande à Monsieur le Maire – Mairie d'Epagny Metz-Tessy - 143 rue de la République – 74330 EPAGNY METZ-TESSY.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des personnes intéressées et recevra les observations faites sur le projet soumis à enquête publique, en mairie d'Epagny Metz-Tessy, aux jours et heures suivants :

- **Lundi 13 mars 2017 de 14h00 à 16h00**
- **Mardi 21 mars 2017 de 15h00 à 17h00**

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront transmis au Commissaire enquêteur et clos par lui.

Le Commissaire enquêteur disposera d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre au maire le dossier et le registre d'enquête assortis du rapport énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non au projet.

Les conclusions du Commissaire enquêteur seront communiquées, sur leur demande, aux personnes intéressées.

Monsieur le Maire d'Epagny Metz-Tessy est responsable du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la Mairie site d'Epagny.

Cet avis est également publié sur le site internet de la Commune ([http:// www.epagnymetzteissy.fr](http://www.epagnymetzteissy.fr)).

Le Maire,
Roland DAVIET.